



# Vous venez d'emménager ? Les incontournables pour bien vivre dans son logement

Bienvenue au sein du groupe 1001 Vies Habitat, dans un nouveau logement, avec une nouvelle équipe de gestion et de nouveaux voisins. Voici quelques clés pour un bon emménagement. Elles vous serviront tout au long de votre bail !

## Votre logement

Son nouveau logement, on a envie de s'y sentir bien et d'en prendre soin.

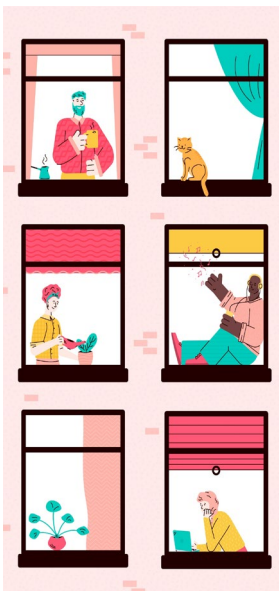
- A la signature de votre contrat de location, vous avez fourni votre attestation d'assurance. N'oubliez pas de nous la remettre chaque année. S'assurer, c'est une obligation légale. En cas de sinistres, vous ne le regretterez pas !
- Une question suite à **vos état des lieux** ? N'hésitez à solliciter votre gardien ou votre gestionnaire de résidence dans les 30 jours. Votre état des lieux est un document à conserver.
- **Envie de transformer votre logement à votre goût ?** Toute transformation importante de votre logement doit préalablement donner lieu à une demande d'autorisation écrite à l'adresse de votre bailleur. Faute d'autorisation, votre agence de proximité sera en droit de vous demander une remise en état de votre logement à vos frais, notamment lors de votre départ.



**L'entretien de votre logement ?**  
Pour connaître les réparations à votre charge ou celles gérées par nos soins, rendez-vous sur : [www.1001vieshabitat.fr](http://www.1001vieshabitat.fr)

## Votre résidence et vos voisins

Un nouvel emménagement, c'est le moment de se faire un nouveau réseau de voisinage. Quelques règles simples pour partir du bon pied !



- Pas très envie de voir les affaires de vos voisins sur le palier ? On a un scoop : eux non plus ! **Chaussures, trottinette, ballon, poussette ne peuvent pas être entreposés devant votre porte.** Ces dépôts génèrent par ailleurs des problèmes de sécurité (en cas d'incendie notamment) et gênent les prestations de ménage.
- **Nuisances sonores.** Emménagement rime souvent avec travaux. Les oreilles de vos voisins vous remercieront si marteaux et perceuses ne fonctionnent ni trop tôt, ni trop tard dans la journée. Une affichette pour prévenir des nuisances sonores est toujours appréciée.

- **Les emménagements créent souvent des déchets.** Découper vos cartons permettra une insertion facilitée dans le conteneur et un gain de place. Cela facilitera aussi le travail de la personne qui sort vos poubelles. Pour les gros objets ou meubles, direction la **déchetterie** ! Vous pouvez aussi les déposer sur le trottoir, soit le jour de collecte des encombrants de votre ville ou sur prise de rendez-vous avec les services municipaux. Et bien-sûr dans le local encombrants prévu à cet effet si votre résidence en est équipée. A ne pas confondre avec le local à ordures ménagères !

## Vos informations, vos interlocuteurs

### Des interrogations, questions ?

- **Votre gardien ou votre gestionnaire de résidence.** C'est votre interlocuteur principal. Il intervient pour répondre à vos questions, régler vos problèmes techniques ou administratifs, et il est en lien permanent avec votre agence. N'hésitez pas à faire appel à lui.
- **Votre chargé de clientèle**  
Il vous accompagne de la signature du contrat de location jusqu'à votre départ. C'est à lui que vous signalez les changements liés à votre situation de famille. En cas de difficultés financières, il peut rechercher avec vous des solutions pour le paiement de votre loyer.
- **Le site internet 1001 Vies Habitat et votre guide locataire**  
N'hésitez pas à les consulter ! Vous y trouverez bon nombre de réponses à vos questions ainsi que la documentation vous concernant.  
[www.1001vieshabitat.fr](http://www.1001vieshabitat.fr)



#### L'affichage dans votre hall

Souvent, on passe à côté sans y faire attention. Vous y trouvez de nombreuses informations, liées à la vie de votre résidence, comme le n° d'urgence, par exemple, en cas de problème urgent dans les parties communes, après 18h, le week-end et les jours fériés

## Votre Espace Personnel en ligne

**C'est l'endroit où vous pouvez effectuer vos démarches 24h/24h !**

- Payer votre loyer en ligne.
- Consulter votre avis d'échéance.
- Mettre à jour les informations sur votre foyer.
- Retrouver les coordonnées des interlocuteurs de proximité.
- Accéder aux informations liées à votre contrat de location.
- Nous transmettre vos demandes ou un document directement via le formulaire de contact.

**Alors, si ce n'est déjà fait, c'est le moment de créer votre compte !**

Il vous suffit de vous connecter sur notre site internet : [www.1001vieshabitat.fr](http://www.1001vieshabitat.fr) et de vous munir de votre numéro de contrat présent en haut à gauche de votre avis d'échéance. Puis vous n'avez plus qu'à suivre les indications ! Attention, ce sont les coordonnées du **signataire ou du cosignataire du bail** qui doivent être renseignées pour la création de votre compte.

#### Où trouver mon numéro de contrat ?



## KLARO !

**Connaissez-vous Klaro ? L'application Klaro, à laquelle nous vous donnons accès gratuitement grâce au partenariat que nous avons mis en place fin 2022, vous permet de tester votre éligibilité à plus de 1500 aides nationales, régionales, départementales ou locales. Près de 1000 locataires se sont déjà inscrits. Pourquoi pas vous ?**

#### Comment faire ? C'est très facile !

Il suffit de créer votre compte en vous connectant au site Klaro, dédié à 1001 Vies Habitat, grâce à l'adresse Uri:  
**<http://urlr.me/H875x>**  
ou en scannant le QR Code ci-contre.  
A vous de jouer !

